

RAPPORT COMMISSION 58

Postulat de Mme Valérie D'Acremont et crts – « Pour un poste de délégué.e au commerce afin de favoriser le dialogue entre la ville et nos commerçant.es »

Présidence :	Mme Anaïs TIMOFTE (EàG)
Membres présents :	M. Louis DANA (soc.) ; Mme PASCUAS Esperanza (rempl. Audrey PETOUD, soc.) ; M. Mountazar JAFFAR (soc.) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; Mme Anouck SAUGY (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Valérie D'ACREMONT (Les Verts) ; M. Oleg GAFNER (Les Verts) ; M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.).
Membres excusés :	M. Fabrice MOSCHENI (UDC) ; Mme Derya CELIK (soc.)
Représentant de la Municipalité	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de Sécurité et Économie
Notes de séances	Mme Chloé AUGSBURGER

Lieu : salle des commissions, Hôtel de Ville

Date : 31.01.2024

Début et fin de la séance : 17h30 – 19h00

La postulante a d'abord présenté son postulat visant à créer un poste de délégué au commerce, émanant d'une pétition signée par des commerçants lausannois. Pour la postulante, ce poste permettrait de créer un lien direct entre les commerçants et l'administration de la ville, facilitant ainsi la résolution des conflits et la communication des préoccupations des commerçants. Des exemples positifs d'autres villes ont été mis en exergue, comme à Morges, où la mise en place d'un tel poste de délégué aurait contribué à améliorer les relations entre les commerçants et la commune.

Certains membres ont argumenté en faveur d'un délégué au commerce en mettant en avant le besoin de médiation dans les relations entre les commerçants et l'administration de la ville. Ils ont souligné que la présence d'un délégué dédié au commerce pourrait contribuer à désamorcer les conflits et à favoriser un dialogue constructif entre toutes les parties concernées, contribuant ainsi une atmosphère propice à la discussion et à la résolution des problèmes. Un parallèle a été fait avec la politique des quartiers à Lausanne, où un poste semblable de délégué a été créé afin de faciliter le dialogue entre la ville et les associations de quartier.

Un commissaire a souligné l'origine du postulat, émanant d'une pétition signée par 400 commerçants, ceci témoignant d'une préoccupation réelle au sein des commerçants de la ville. Il a été souligné que les commerçants (en particulier les petits commerçants) ne sont pas nécessairement tous affiliés aux principales associations de commerçants (notamment la SSCL, l'association Bourg – Saint-François, Gastro-Lausanne et l'association Hôtellerie lausannoise),

avec lesquelles les services de la ville sont amenés à négocier. Ainsi, selon certaines opinions exprimées, les attentes spécifiques des pétitionnaires plaident pour une interface communicationnelle différente de celle existant actuellement. En outre, les commerçants non représentés par les principales associations de commerçants pourraient bénéficier de la mise en place d'un interlocuteur direct avec la ville de Lausanne pour faire entendre leurs préoccupations et trouver des solutions, notamment lorsque le problème est peu complexe.

D'autres membres de la commission ont exprimé des réserves et oppositions quant à la création d'un délégué au commerce, de même que le Municipal qui avait lui-même porté cette idée dans ses anciennes fonctions de conseiller communal. Ils ont souligné que les associations de commerçants existantes remplissent déjà un rôle similaire de représentation des intérêts des commerçants et ont ainsi mis en doute la nécessité de financer un tel poste supplémentaire.

En outre, certains membres ont remis en question l'efficacité réelle d'un délégué au commerce, soulignant que les problèmes rencontrés par les commerçants sont souvent multifactoriels et ne peuvent pas être résolus par une seule personne ou une seule mesure. Ils ont également mis en doute la capacité d'un délégué au commerce à faire respecter les décisions de la ville ou à influencer les décisions légales et réglementaires. Enfin, selon certaines opinions exprimées, la distinction entre « médiateur » et « délégué » n'était pas suffisamment claire dans la formulation du postulat.

Certains membres ont suggéré des alternatives à la création d'un délégué au commerce, telles que la création d'une association spécifique pour les petits commerçants ou des réformes réglementaires plus larges pour répondre aux besoins des commerçants lausannois.

La commission a accepté le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport par :

5 OUI, 5 NON, et 1 abstention

Étant dans le cas d'une égalité des voix, la présidente a tranché pour le OUI.

Madame Maillard annonce un rapport de minorité pour le PLR.
